

CERTIFICAT DE GARANTIE N° 4.091.657

Individuelle Accident /Transmer Assurances

Module de garanties 1

Souscripteur : TRANSMER ASSURANCES
 Nom de l'adhérent : TROPICAL VAN
 Numéro de contrat : 4.091.657 - 4.091.657-04116
 Nom du bateau : FLOTTE
 Immatriculation du bateau :
 Personnes Assurés :

Le(s) personne(s) physique(s) présente(s) à bord d'un bateau (ou de ses annexes), assuré par TRANSMER ASSURANCES, à l'exception des membres rémunérés de l'équipage.

Les garanties cesseront de plein droit à l'expiration de l'année d'assurance au cours de laquelle l'Assuré atteint l'âge de quatre-vingt-cinq (85) ans.

Champs d'application des garanties : Dès lors que l'Assuré monte à bord du bateau ou de ses annexes, du Souscripteur, et cessent dès lors qu'il en descend.

Date d'effet : 23/05/2024

Date d'échéance : 01 / 06

Prime annuelle : 57 €/ Bateau

Module de garanties souscrites et montants des garanties :

Nature des garanties ou prestations	Montant maximum
DECES ACCIDENTEL	100 000 euros
INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENTELLE Capital réductible en cas d'Invalidité permanente partielle selon barème Compagnie Franchise relative de 20%	100 000 euros
PREJUDICE VIE QUOTIDIENNE Invalidité permanente accidentelle de l'Assuré d'un taux supérieur à 30% Aménagements de l'habitation et/ou du véhicule automobile	A concurrence de 20 000 euros
SUIVI PSYCHOLOGIQUE	A concurrence de 1 000 euros
PLEIN PAR ASSURE PLEIN PAR EVENEMENT	100 000 euros 500 000 euros

La présente offre est valable sous réserve de la communication des événements exclus dans l'assurance de « corps ». Dans tous les cas, les éventuelles réserves, limitations ou exclusions de garanties contenues dans les garanties « Corps » dont cette couverture Individuelle-Accident est connexe et à la souscription desquelles elle est assujettie, sont opposables systématiquement à l'Assuré ».

ENGAGEMENT DE L'ASSUREUR SUR LE MODULE DE GARANTIES 1 :-

Plein par événement : 500 000 euros
 Plein par Assuré : 100 000 euros

Les garanties sont accordées à la date d'effet mentionnée ci-dessus, sous réserve du paiement de la prime correspondante, par l'Adhérent à Transmer Assurances et ce, conformément aux clauses et conditions de garanties et d'exclusions reprises dans la notice d'information (jointe). Dans tous les cas, le non-respect des conditions d'utilisation du bateau telles que décrites par les dispositions particulières ou générales contractuelles « corps » et/ou « responsabilité civile » accordées par Transmer Assurances et auxquelles cette couverture Individuelle-Accident est liée, entraîneront une déchéance des présentes garanties.

Certificat de garantie délivré à Nantes, le mardi 28 mai 2024

Pour l'Assureur AIG Limited



62, Avenue Camus - 44000 NANTES
 Tél. 02.85.520.350 – Fax 02.85.520.348
 e.mail. transmer@transmer.com
 RCS 518 888 441 – ORIAS 10 053 892



Christophe Zaniewski

CERTIFICAT DE GARANTIE N° 4.091.657

Individuelle Accident /Transmer Assurances

Module de garanties 5

Souscripteur : **TRANSMER ASSURANCES**
 Nom de l'adhérent : **TROPICAL VAN**
 Numéro de contrat : **4.091.657 - 4.091.657-04119**
 Nom du bateau : **FLOTTE**

Personnes Assurées : Le(s) personne(s) physique(s) présente(s) à bord d'un bateau (ou de ses annexes), assuré par TRANSMER ASSURANCES, **à l'exception des membres rémunérés de l'équipage.**
 Les garanties cesseront de plein droit à l'expiration de l'année d'assurance au cours de laquelle l'Assuré atteint l'âge de quatre-vingt-cinq (85) ans.
Champs d'application des garanties : Dès lors que l'Assuré monte à bord du bateau ou de ses annexes, du Souscripteur, et cessent dès lors qu'il en descend.
Date d'effet : **23/05/2024**
Date d'échéance : **01 / 06**
Prime annuelle : **65 €/ jet-ski/scooter**

Module de garanties souscrites et montants des garanties :

Nature des garanties ou prestations	Montant maximum
DECES ACCIDENTEL	100 000 euros
INVALIDITE PERMANENTE ACCIDENTELLE Capital réductible en cas d'Invalidité permanente partielle selon barème Compagnie Franchise relative de 20%	100 000 euros
PREJUDICE VIE QUOTIDIENNE Invalidité permanente accidentelle de l'Assuré d'un taux supérieur à 30% Aménagements de l'habitation et/ou du véhicule automobile	A concurrence de 20 000 euros
SUIVI PSYCHOLOGIQUE	A concurrence de 1 000 euros
PLEIN PAR ASSURE PLEIN PAR EVENEMENT	100 000 euros 200 000 euros

La présente offre est valable sous réserve de la communication des événements exclus dans l'assurance de « corps ». Dans tous les cas, les éventuelles réserves, limitations ou exclusions de garanties contenues dans les garanties « Corps » dont cette couverture Individuelle-Accident est connexe et à la souscription desquelles elle est assujettie, sont opposables systématiquement à l'Assuré ».

ENGAGEMENT DE L'ASSUREUR SUR LE MODULE DE GARANTIES 5 :-

Plein par événement : 200 000 euros
 Plein par Assuré : 100 000 euros

Les garanties sont accordées à la date d'effet mentionnée ci-dessus, sous réserve du paiement de la prime correspondante, par l'Adhérent à Transmer Assurances et ce, conformément aux clauses et conditions de garanties et d'exclusions reprises dans la notice d'information (jointe). **Dans tous les cas, le non-respect des conditions d'utilisation du bateau telles que décrites par les dispositions particulières ou générales contractuelles « corps » et/ou « responsabilité civile » accordées par Transmer Assurances et auxquelles cette couverture Individuelle-Accident est liée, entraîneront une déchéance des présentes garanties.**

Certificat de garantie délivré à Nantes, le mardi 28 mai 2024

Pour l'Assureur AIG Limited



62, Avenue Camus - 44000 NANTES
 Tél. 02.85.520.350 – Fax 02.85.520.348
 e.mail. transmer@transmer.com
 RCS 518 888 441 – ORIAS 10 053 892



Christophe Zaniewski

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Souscrit par l'intermédiaire de TRANSMER ASSURANCES – 62 avenue Camus – 44000 NANTES
(Téléphone. : 33(0)2.85.520.350 - Fax : 33(0)2.85.520.348.)
Adresse e-mail : transmer@transmer.com

Agissant en vertu des pouvoirs de souscription accordés depuis le 01/05/2022 par Axeria Iard.
Immeuble Equinox – 26, Rue du Général Mouton-Duvernet – 69003 LYON - Tél. 04 27 46 14 00 - Fax 04 27 46 14 76 - www.axeria-iard.fr
axeria@axeria-iard.fr - Axeria iard - S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 -Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR - Rating A - (Excellent) AM Best

Par le présent contrat, les souscripteurs s'engagent moyennant la cotisation stipulée, après qu'elle ait été effectivement encaissée, à couvrir les risques ci-après définis conformément au Code des Assurances et aux Dispositions Générales et Particulières qui suivent.

Toutes les déclarations ou notifications requises de l'Assuré au titre du présent certificat, devront être adressées au détenteur de l'autorité de souscription désigné ci-dessus.

Certificat n°: Transmer Flotte N° **05/230524/6271**

Garantissant le yacht : TROPICAL BOAT 1

Assuré/Propriétaire : **SARL TROPICAL VAN**
Rep M Guillaume POUPARD
Route de Mahatma Gandhi
Lieu dit Goguette Betin
97117 PORT LOUIS
GUADELOUPE

Assuré/Bailleur : **BRED COFILEASE**
18 Quai de la Rapee
75012 PARIS 12

destiné à usage strict de : Affrètement coque nue/Location sans skipper, randonnées accompagnées, **à l'exclusion de toute compétition**

Pour la période du **23/05/2024** au **31/05/2025**.

Par couverture d'assurance navigation de plaisance Flotte Plaisance (Réf. Transmer Garantie 05 22 FT **Tous Risques SAUF...**)

Les signatures ci-dessous valent pour l'ensemble de la présente convention, y compris les Dispositions Générales et les Dispositions des intercalaires annexés.

Fait à NANTES, le lundi 27 mai 2024.

Pour les Souscripteurs,
Sous réserve des exclusions contractuelles.

TRANSMER
assurances

62, Avenue Camus - 44000 NANTES
Tél. 02.85.520.350 – Fax 02.85.520.348
e.mail. transmer@transmer.com
RCS 518 888 441 – ORIAS 10 053 892

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Souscrit par l'intermédiaire de TRANSMER ASSURANCES – 62 avenue Camus – 44000 NANTES
(Téléphone. : 33(0)2.85.520.350 - Fax : 33(0)2.85.520.348.)
Adresse e-mail : transmer@transmer.com

Agissant en vertu des pouvoirs de souscription accordés depuis le 01/05/2022 par Axeria Iard.

Immeuble Equinox – 26, Rue du Général Mouton-Duvernet – 69003 LYON - Tél. 04 27 46 14 00 - Fax 04 27 46 14 76 - www.axeria-iard.fr - axeria@axeria-iard.fr - Axeria iard - S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 -Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR - Rating A - (Excellent) AM Best

Par le présent contrat, les souscripteurs s'engagent moyennant la cotisation stipulée, après qu'elle ait été effectivement encaissée, à couvrir les risques ci-après définis conformément au Code des Assurances et aux Dispositions Générales et Particulières qui suivent.

Toutes les déclarations ou notifications requises de l'Assuré au titre du présent certificat, devront être adressées au détenteur de l'autorité de souscription désigné ci-dessus.

Certificat n°: Transmer Flotte N° **05/230524/6271**

Garantissant le yacht : TROPICAL BOAT 2

Assuré/Propriétaire : **SARL TROPICAL VAN**
Rep M Guillaume POUPARD
Route de Mahatma Gandhi
Lieu dit Goguette Betin
97117 PORT LOUIS
GUADELOUPE

Assuré/Bailleur : **BRED COFILEASE**
18 Quai de la Rapee
75012 PARIS 12

destiné à usage strict de : Affrètement coque nue/Location sans skipper, randonnées accompagnées, **à l'exclusion de toute compétition**

Pour la période du **23/05/2024** au **31/05/2025**.

Par couverture d'assurance navigation de plaisance Flotte Plaisance (Réf. Transmer Garantie 05.22 FT **Tous Risques SAUF...**)

Les signatures ci-dessous valent pour l'ensemble de la présente convention, y compris les Dispositions Générales et les Dispositions des intercalaires annexés.

Fait à NANTES, le lundi 27 mai 2024.

Pour les Souscripteurs,
Sous réserve des exclusions contractuelles.

TRANSMER
assurances 

62, Avenue Camus - 44000 NANTES
Tél. 02.85.520.350 - Fax 02.85.520.348
e.mail. transmer@transmer.com
RCS 518 888 441 - ORIAS 10 053 892

Adresse e-mail : transmer@transmer.com

soumise au contrôle de l'ACPR - Rating A - (Excellent) AM Best

Toutes les déclarations ou notifications requises de l'Assuré au titre du présent certificat, devront être adressées au détenteur de l'autorité de souscription désigné ci-dessus.

GUADELOUPE

BRED COFILEASE

de toute compétition

RCS 518 888 441 – ORIAS 10 053 892